

# S'inscrire en CPGE

---

→ Consulter la NOTICE D'INSCRIPTION CPGE [1<sup>ère</sup> ANNÉE 2023/2024](#) ou [2<sup>ème</sup> ANNÉE 2023/2024](#)

Les dates et modalités d'inscriptions, ainsi que la liste des documents demandés sont détaillées sur cette notice. Veuillez la lire attentivement et respecter les délais indiqués.

→ Télécharger les documents pour l'inscription :

- [Dossier CPGE 1<sup>ère</sup> année](#) ou [Dossier CPGE 2<sup>ème</sup> année](#)
- [Fiche d'urgence](#)
- [Dossier internat](#) (pour les admis à l'internat seulement)

→ Autres documents :

- [Fiche de renseignements médicaux confidentiels](#) (en cas de situation médicale particulière, à déposer sous pli à l'infirmerie à la rentrée)
- [Inscription à la demi-pension, à l'internat-externé, ou paiement de l'internat](#)
- [Conseils de lecture](#)

→ Convention CPGE - Université :

L'inscription à l'université est obligatoire et n'est qu'administrative (pas de cours à suivre à l'université).

- 1<sup>ère</sup> année BCPST, MPSI et PCSI : Les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de CPGE - néobacheliers ou intégrant pour la première fois une CPGE – pourront, **une fois leur inscription CPGE finalisée**, réaliser leur inscription à la Faculté des Sciences de Montpellier en juillet et septembre 2023. Pour ce faire, ils devront consulter le [site web de la Faculté des Sciences](#) afin de prendre rendez-vous.
- 1<sup>ère</sup> année ECG et LS (A/L) et tous les 2<sup>ème</sup> année : Les inscriptions à l'université se feront après la rentrée au lycée. La vie scolaire transmettra les modalités.

# S'inscrire en CPES

---

→ Consulter la NOTICE D'INSCRIPTION CPES [1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ANNÉE 2023/2024](#)

Les dates et modalités d'inscriptions, ainsi que la liste des documents demandés sont détaillées sur cette notice. Veuillez la lire attentivement et respecter les délais indiqués.

→ Télécharger les documents pour l'inscription :

- [Dossier CPES](#)
- [Fiche d'urgence](#)

→ Autres documents :

- [Fiche de renseignements médicaux confidentiels](#) (en cas de situation médicale particulière, à déposer sous pli à l'infirmerie à la rentrée)
- [Inscription à la demi-pension ou à l'internat-externé](#)

→ Inscription à l'université :

Votre inscription au lycée Joffre ne sera pas traitée si vous ne vous êtes pas inscrit à l'université au préalable.

# Documentation

---

→ Lire le Règlement Intérieur :

- [Règlement Intérieur du Lycée Joffre](#)
- [Complément spécifique aux CPGE](#)
- [Règlement Intérieur de l'internat](#)

→ Pour vous aider à remplir votre dossier :

- [Codification des professions et catégories sociales](#)

# Candidater en CPGE 2<sup>ème</sup> année ou 5/2

---

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour candidater sur la [page dédiée de notre site](#).